



RÈGLEMENT 1357-1

modifiant le *Règlement 1357 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2025*

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 20 mai 2025 à 19 h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, à Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Madame la conseillère Arielle Beaudin ainsi que messieurs les conseillers Richard Allard et Alexandre Laganière sont absents pour toute la durée de la séance.

sous la présidence de madame la mairesse Michèle Lalonde.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 22 avril 2025 par madame la conseillère Arielle Beaudin;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal trois (3) jours ouvrables avant la présente séance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Le règlement 1357 est modifié par le présent règlement.

Article 2

L'article 9.1 est ajouté et se lit ainsi :

« 9.1 Remboursement

Tout montant de 10 \$ et plus payé en trop est remboursé automatiquement. Le remboursement d'un montant payé en trop de moins de 10 \$ est fait sur demande. »

Article 3

L'article 28 est modifié pour se lire comme suit :

Location de gymnases

Les taxes provinciales et fédérales sont applicables et doivent être ajoutées aux tarifs.

Pour la location de gymnases aux OBNL reconnus par la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, il sera perçu :

30 \$/heure | Minimum de 2 heures

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion	22 avril 2025
Adoption	20 mai 2025
Entrée en vigueur	22 mai 2025

Signé à Sainte-Adèle, ce 22 mai 2025

(s) Michèle Lalonde

(s) Audrey Sénécal

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques

CERTIFICAT D’APPROBATION

RÈGLEMENT 1357-1

En vertu de l’article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

« Règlement 1357-1 modifiant le *Règlement 1357 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l’exercice financier 2025* ».

Adoption	20 mai 2025
----------	-------------

(s) Michèle Lalonde

(s) Audrey Sénécal

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques